

qu'ils pensaient de la taxe de vente comme moyen d'augmenter le revenu. Je vais aborder ce point à l'instant. Mais en sus de cette augmentation de la taxe de vente, on accroît les frais de port des objets de correspondance. Mon très honorable ami a très bien décrit cette augmentation. Ce n'est pas une augmentation du tarif postal, mais un moyen d'égaliser les impôts. Si l'on impose une taxe de 1 c. sur les lettres de la petite poste, pourquoi ne pas également en imposer une sur les lettres sujettes au tarif de 2 c.? D'après mon très honorable ami, c'est pour faire disparaître cette disparité que le Gouvernement impose ce fardeau additionnel de \$2,500,000 à la population du pays. Ensuite, il y a la taxe sur les chèques; 2 c. sur chacun. Mon très honorable ami entendra probablement parler des associations laitières au sujet des chèques des beurrieres quand il leur faudra payer la taxe de 2 c. sur les chèques reçus en paiement du lait.

Je passe maintenant au tarif douanier. Je n'entrerai pas dans des détails et je me bornerai à faire remarquer encore une fois, comme il nous faudra sans doute le faire tant que mon très honorable ami sera chargé de la préparation des budgets, qu'il alourdit le fardeau pesant sur les producteurs primaires et sur les gens qui sont appelés à payer. Je vais consacrer quelques moments à discuter les principes que le premier ministre a énoncés. Il a posé trois principes relatifs au tarif et au commerce et il me semble qu'il commet l'erreur de confondre les principes du tarif avec ceux du commerce. Pour lui, ils semblent n'être qu'une seule et même chose. En premier lieu, il dit que le Gouvernement a été chargé de responsabilité à trois points de vue. Premièrement, nous avons de grandes ressources que le Gouvernement a le devoir de développer dans la mesure du possible. Comment s'y prend-il pour cela? Il dit que cela dépend du courage et de l'esprit d'entreprise des gens, mais comme ce sont là des vertus propres aux deux côtés de la Chambre, je ne pense pas qu'il y ait de difficulté à trouver cet élément. Deuxièmement, il dit: Les Canadiens ont droit au développement de ces ressources et doivent avoir chance égale avec les autres pays du monde qui sont engagés au développement de leurs pays respectifs. C'est par le tarif que nous y arriverons, prétend-il. Son troisième principe, c'est que les Canadiens ont droit à une juste concurrence pendant qu'ils s'occupent de ce développement, et pour cela, nous avons la loi contre le dumping.

Ce sont là l'Ancien et le Nouveau Testament pour mon très honorable ami en ce qui a trait aux principes du commerce et du tarif, mais

[L'hon. M. Ralston.]

il a oublié le point principal qu'un Canadien, et surtout un ministre des Finances au Canada, ne doit pas perdre de vue, c'est que le Canada n'est pas un pays qui se suffit à lui-même, il doit faire de l'exportation et il est impossible d'exporter si l'on n'importe pas.

Rien dans les mesures douanières proposées par mon très honorable ami ne reconnaît la nécessité d'intensifier le commerce d'exportation et de trouver des débouchés en conséquence. Le tarif douanier ne peut atteindre cette fin, et on l'a déjà avoué.

Mon très honorable ami voulait, tout d'abord, user de violence pour trouver des débouchés à notre blé, mais il a avoué que cette méthode ne vaut rien et il en essaie une autre. Nous ne pouvons comprendre en quoi elle consiste, mais je suppose qu'on nous l'expliquera quand on présentera la mesure législative voulue. On veut donner 5 c. En passant je note que la droite adopte maintenant le procédé...

L'hon. M. CHAPLIN: Vous aviez dit que vous ne donneriez pas 5 c.

L'hon. M. RALSTON: Le très honorable premier ministre n'entend pas le "donner"; dans l'exposé budgétaire, il a dit qu'on "absorbera" 5 c. dans le transport du grain. Cela démontre que mon très honorable ami a reconnu que le tarif ne peut aider au commerce d'exportation. Le dumping ne peut non plus produire le résultat désiré. Je ne connais aucun pays qui puisse acheter nos produits quand il ne peut vendre les siens, bien que mon très honorable ami ait semblé dire l'autre jour qu'il en connaissait un. Mon très honorable ami doit le comprendre, comme il s'en rend compte maintenant à propos de certaines de ses expériences dans le domaine du commerce d'exportation. Où se trouve un pays qui peut nous prendre une grande quantité de nos produits mais qui n'a à vendre que des denrées qui ne puissent concurrencer les nôtres? Ce pays n'existe pas. En préparant le tableau des droits de douane, mon très honorable ami cherche toujours à équilibrer les intérêts des manufacturiers, songeant que nos industries peuvent subir la concurrence puisque nous devons vendre certains de nos produits outre-mer. Nos industriels devraient se demander s'il est préférable de subir une concurrence limitée tandis que nos producteurs sont en mesure d'acheter le produit de nos fabriques, ou posséder un monopole à peu près absolu du marché intérieur tout en laissant les producteurs sans argent. Mon très honorable ami devra bientôt régler ce problème à propos des accords commerciaux dont il parle.